

Cote du document:	<u>EB 2008/93/R.7/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>6 a)</u>
Date:	<u>25 avril 2008</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt supplémentaire à la République du Cap-Vert pour le

Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural

Conseil d'administration — Quatre-vingt-treizième session
Rome, 24-25 avril 2008

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Mohamed Manssouri

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2330
courriel: m.manssouri@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation pour approbation	iii
Carte de la zone du programme	iv
Résumé du prêt	v
I. Le programme	1
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	3
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	4
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	5
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	6
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	7
III. Recommandation	7
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié	8
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

ACD	Association communautaire de développement
CRP	Commission régionale de partenaires
MFF	Mécanisme flexible de financement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SCRP	Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
S&E	Suivi-évaluation
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

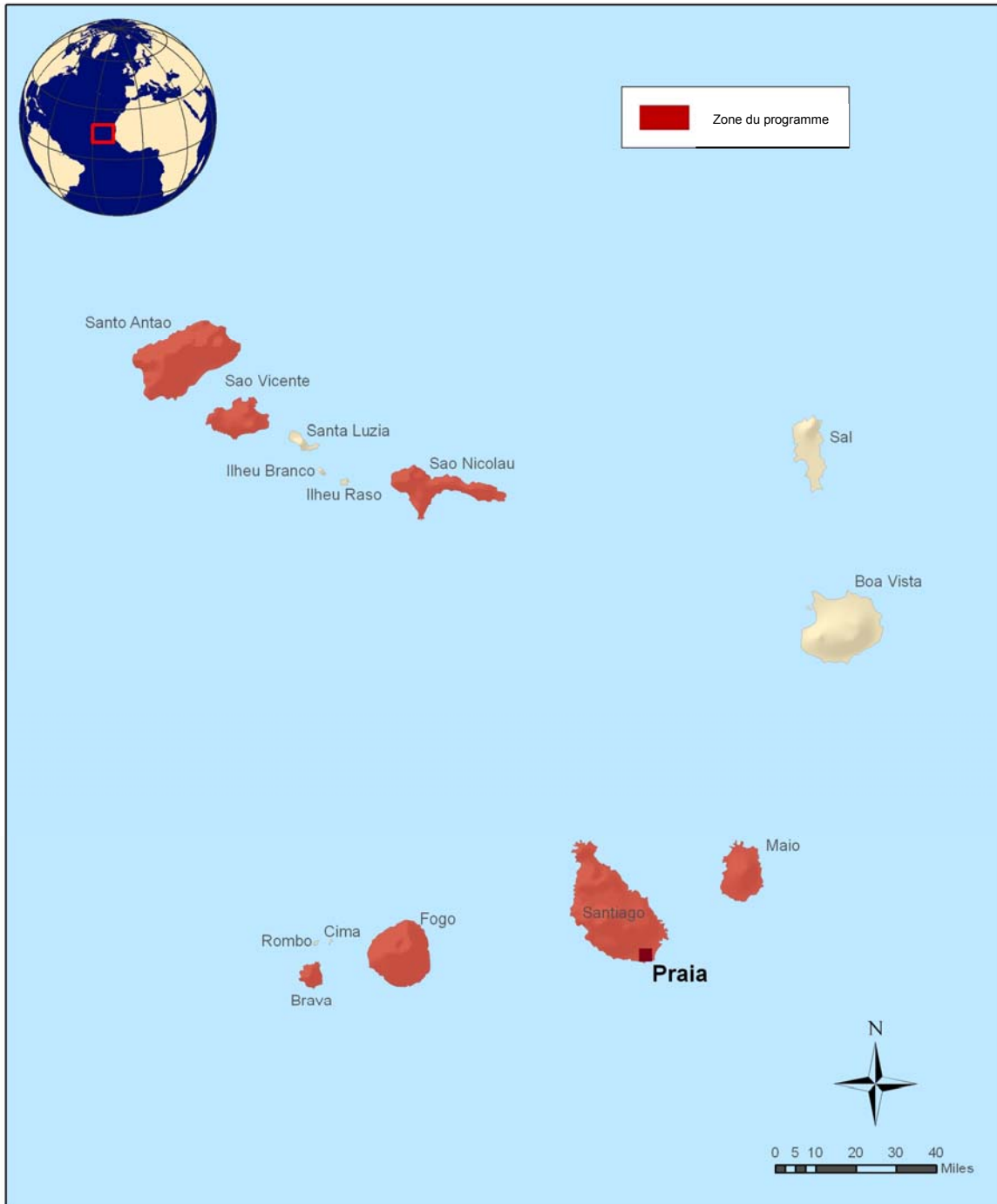
Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt supplémentaire à la République du Cap-Vert pour le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural, telle qu'elle figure au paragraphe 37.

Carte de la zone du programme

Cape Verde

Rural Poverty Alleviation Programme, Supplementary Funding



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Carte établie par le FIDA

République du Cap-Vert

Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural

Résumé du prêt

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République du Cap-Vert
Organisme d'exécution:	Ministère du travail, de la famille et de la solidarité
Coût total du programme:	21,70 millions de USD
Montant du prêt supplémentaire du FIDA:	2,60 millions de DTS (équivalant approximativement à 4,25 millions de USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, avec un différé d'amortissement de 10 ans et une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Cofinanceur:	Solde du prêt existant du FIDA
Montant du cofinancement:	4,01 millions de USD
Contribution de l'emprunteur:	11,95 millions de USD
Contribution des bénéficiaires:	1,48 million de USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Proposition de prêt supplémentaire à la République du Cap-Vert pour le Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural

I. Le programme

A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. Le programme renforcera le capital humain et social des populations rurales pauvres afin de poursuivre leur intégration dans l'économie, qui connaît une expansion rapide. Les résultats du programme existant de lutte contre la pauvreté en milieu rural, financé par le mécanisme flexible de financement (MFF), seront étendus à toutes les zones rurales du Cap-Vert au moyen des mécanismes juridiques, institutionnels et financiers qui ont été mis au point au cours des deux premiers cycles du programme et qui se sont révélés efficaces pour lutter contre la pauvreté rurale.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République du Cap-Vert un prêt supplémentaire d'un montant de 2,60 millions de DTS (équivalant approximativement à 4,25 millions de USD), à des conditions particulièrement favorables pour contribuer au financement du Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il servira à financer le programme conjointement avec le solde du prêt approuvé en septembre 1999 (prêt n° 510-CV).

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour la République du Cap-Vert au titre du SAFP est de 4,27 millions de USD pour le cycle 2007-2009. Il s'agit du premier prêt au Cap-Vert pour le cycle SAFP en cours.

Corrélation avec les critères du cadre national de dépenses à moyen terme

4. Les activités devant être financées par le financement supplémentaire proposé en vue de l'expansion du programme sont parfaitement conformes aux mécanismes de dépenses du Cap-Vert.

Corrélation avec les approches nationales sectorielles ou d'autres instruments de financement conjoints

5. Le Gouvernement cap-verdien a adopté un programme national de lutte contre la pauvreté en consultation avec les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux. La présente initiative, qui constitue un sous-programme du programme national, est conforme à la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRCP) du gouvernement.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

6. La politique macroéconomique rigoureuse suivie depuis 2001 s'est traduite par un net assainissement des finances publiques et a contribué à une forte croissance économique s'accompagnant d'une inflation généralement faible. Le risque de surendettement reste faible et la dette intérieure devrait continuer à diminuer. En raison de ces bons résultats, le Cap-Vert passera en 2008 de la catégorie des pays les moins avancés à celle des pays à revenu intermédiaire.

Flux de fonds

7. Le FIDA ouvrira un compte de prêt pour le programme au nom de l'emprunteur. Au cours des quatre années que durera l'exécution, les fonds provenant du prêt supplémentaire seront décaissés sur la base de programmes de travail et budgets annuels et déposés sur un compte spécial auprès de la Banque centrale du Cap-Vert. Ces fonds seront utilisés pour financer la part des dépenses admissibles du programme à la charge du FIDA. Le compte de prêt sera géré par l'unité de coordination existante.

Modalités de supervision

8. En sa qualité d'institution coopérante, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) assurera l'administration et la supervision du prêt.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

9. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

10. Les mesures suivantes sont prévues pour faire en sorte que le prêt du FIDA soit géré conformément aux principes de la bonne gouvernance: i) les contrats de prestation de services et les marchés de biens et de services seront passés dans le cadre de procédures d'appel d'offres, conformément aux procédures de passation des marchés du FIDA et à celles de l'institution coopérante. Les contrats d'engagement du personnel seront renouvelés sur la base de la performance annuelle; ii) les comptes du programme seront vérifiés par des commissaires aux comptes indépendants choisis en faisant jouer la concurrence; et iii) le personnel supplémentaire du programme sera recruté par concours. Les mesures ci-dessus seront appliquées au niveau central et local chaque fois que des ressources financières seront utilisées et que des biens et des services seront achetés. Des critères spécifiques seront appliqués aux associations communautaires de développement (ACD) et aux commissions régionales de partenaires (CRP).

C. Groupe cible et participation**Groupe cible**

11. Le groupe cible du programme comprendra environ 60 000 personnes membres des ACD qui participent au programme, notamment: i) des petits agriculteurs, en particulier des femmes chefs de famille; ii) des chefs de micro-entreprises, en particulier des femmes; et iii) des jeunes.

Méthode de ciblage

12. La Division consultative technique du FIDA considère que la méthode de ciblage suivie dans le cadre du Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural, qui a contribué à façonner la politique de ciblage du FIDA, correspond à ce qui se fait de mieux. Le programme proposé continuera à appliquer cette méthode de ciblage à deux niveaux (ciblage géographique et autociblage). Le ciblage géographique, aux niveaux national et local, permet de concentrer les efforts sur les municipalités et les communautés les plus pauvres et de déterminer le montant des fonds devant être alloués à chaque plan local de lutte contre la pauvreté. L'autociblage est pratiqué par les ACD au cours de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans et des microprojets communautaires. Le choix de ces derniers obéit au souci de répondre aux besoins de la communauté dans son ensemble, y compris à ceux des groupes les plus pauvres. Cette approche a été appliquée avec succès au cours des premier et deuxième cycles du programme. On adoptera une stratégie ambitieuse de promotion de l'égalité des sexes afin de faire participer les femmes à l'exercice des fonctions de direction et à la prise des décisions.

Participation

13. L'objectif central du programme est d'institutionnaliser une approche du développement véritablement animée par la communauté qui permette de lutter contre la pauvreté rurale en assurant l'autonomie des populations rurales pauvres et de leurs organisations. En se fondant sur les réussites des premier et deuxième cycles, le programme mettra en place plusieurs nouvelles commissions régionales de partenaires (CRP), auxquelles participeront tous les partenaires locaux concernés (ACD, municipalités, ONG, secteur privé et administration publique) et qui seront chargées de gérer leurs initiatives de développement et les ressources du programme. Au niveau local, des microprojets sont conçus et mis en œuvre par des partenaires locaux sous la direction des ACD. Des instruments institutionnels et financiers ont été mis en place avec succès au cours des premier et deuxième cycles.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés du programme

14. L'objectif d'ensemble du programme est d'améliorer les conditions de vie des ruraux pauvres en mettant durablement en place des instruments politiques et institutionnels de réduction de la pauvreté rurale efficaces pour appliquer la SCRП du gouvernement. Il en résultera une diminution de la prévalence de la pauvreté et une amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition; une augmentation des patrimoines; une amélioration de l'accès aux marchés; une augmentation de la production et de la productivité de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage et une diversification des revenus.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

15. Un objectif essentiel du programme est d'instaurer des mécanismes politiques et institutionnels efficaces et durables en vue de la réduction de la pauvreté rurale. Les institutions mises en place par le programme (CRP et ACD) ainsi que les instruments juridiques, financiers et de planification (c'est-à-dire les plans locaux de lutte contre la pauvreté, les accords-cadres et les contrats de programme) seront utilisés dans l'ensemble du pays pour lutter contre la pauvreté rurale et mettre en œuvre la SCRП. En outre, l'octroi d'un prêt supplémentaire pour financer un programme existant contribuera à renforcer le programme de pays du FIDA et à réduire les coûts de transaction.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

16. Le but et les objectifs spécifiques du programme sont conformes au Cadre stratégique du FIDA 2007–2010, qui vise à donner aux populations rurales pauvres les moyens d'améliorer leurs revenus et leur sécurité alimentaire, notamment en leur offrant de meilleures possibilités de trouver des emplois extra-agricoles et de créer des entreprises en milieu rural et en leur donnant davantage accès aux processus locaux et nationaux d'élaboration des politiques et de programmation. Le fait qu'il met fortement l'accent sur les plus démunis en milieu rural est conforme à la politique de ciblage du FIDA.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

17. Le programme est conforme aux SCRП du gouvernement pour 2004–2007 et 2008-2010. Ses composantes soutiennent pleinement le dispositif mis en place par la SCRП pour assurer la croissance économique, réduire la pauvreté, lutter contre l'insécurité alimentaire, accroître les perspectives d'emploi, en particulier pour les jeunes, et mettre en valeur le capital social de la population ciblée. Les interventions prévues dans le cadre du programme contribueront directement aux quatre objectifs centraux de la SCRП, à savoir: a) promouvoir la bonne gouvernance, renforcer l'efficacité et garantir l'équité; b) mettre en valeur le capital humain; c) améliorer et développer l'infrastructure de base; et d) améliorer l'efficacité et la viabilité du système de protection sociale.

Harmonisation avec les partenaires de développement

18. Étant donné la taille de l'économie du Cap-Vert et le bon bilan du pays en matière de gouvernance, la plupart des partenaires de développement ont opté pour la solution du soutien budgétaire pour financer leurs activités de développement. Ces dernières années, une coopération étroite s'est instaurée avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Agence autrichienne de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le cadre du programme national de lutte contre la pauvreté, au sein duquel une unité de coordination a été mise en place pour coordonner toutes les interventions des donateurs. Cette approche a facilité le partage des connaissances et la mise à profit des synergies au cours de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans locaux de lutte contre la pauvreté. Ces plans ont servi à mobiliser les efforts et les ressources de toutes les parties prenantes locales, y compris les donateurs. En outre, comme le Cap-Vert fait partie des pays pilotes retenus pour l'initiative "Unis dans l'action", des échanges réguliers d'information et de connaissances ont eu lieu dans le cadre du programme avec d'autres organismes des Nations Unies tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le PNUD, par l'intermédiaire du Coordonnateur des Nations Unies.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

19. Le programme comprend quatre composantes: i) financement des plans locaux de lutte contre la pauvreté et de la CRP; ii) activités de démonstration; iii) formation et renforcement des capacités; et iv) gestion du programme.

Catégories de dépenses

20. Ces catégories sont au nombre de cinq: i) financement des plans locaux de lutte contre la pauvreté et activités de démonstration (32%); ii) matériel et fournitures (2%); iii) assistance technique, formation, mobilisation et études (8%); iv) traitements et indemnités (42%); et v) dépenses de fonctionnement (16%).

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

21. Le principal agent d'exécution est le Ministère du travail, de la famille et de la solidarité. Les activités seront exécutées par l'unité de coordination du programme national de lutte contre la pauvreté, qui est constituée d'un coordonnateur national, d'experts de la mobilisation sociale, du suivi-évaluation (S&E) et de la gestion financière ainsi que de personnel d'appui. Les activités menées au niveau local seront exécutées par les CRP et les ACD. Les CRP comprennent une petite unité technique et un système S&E solide sera également mis en place en leur sein.

Responsabilités en matière d'exécution

22. Au niveau national, il sera créé un conseil de lutte contre la pauvreté chargé à la fois d'assurer la coordination entre les divers secteurs et partenaires participant au programme et d'établir des liens efficaces avec la SCR. P.

Rôle de l'assistance technique

23. Il sera fait appel à l'assistance technique pour renforcer les institutions locales grâce à des approches novatrices en matière de coopération décentralisée et de renforcement des solidarités.

Situation des principaux accords d'exécution

24. L'exécution matérielle des activités du programme sera confiée aux CRP et aux ACD ainsi qu'à leurs partenaires, par exemple les ONG et les prestataires de services. Le Ministère de l'environnement, de l'agriculture et de la pêche participera également à la mise en œuvre du programme avec les municipalités et d'autres partenaires.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

25. Le coût total du troisième cycle du programme est de 21,70 millions de USD, répartis sur quatre ans. Les sources de financement sont les suivantes: i) le prêt supplémentaire du FIDA, d'un montant d'environ 4,25 millions de USD (20%); ii) le solde du prêt existant du FIDA, qui s'élève à 4,01 millions de USD (18%); iii) la contribution du gouvernement, d'un montant de 11,95 millions de USD (55%); et iv) la contribution des bénéficiaires et de leurs partenaires locaux, d'un montant de 1,48 million de USD (7%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du programme

26. La mise en valeur du capital social constitue une étape essentielle vers le développement durable. Le fait de renforcer la cohésion sociale et de promouvoir la solidarité entre tous les membres de la communauté, ainsi que de créer des institutions communautaires et de leur donner les moyens d'être autonomes, d'instaurer des partenariats et de renforcer les capacités facilitera non seulement la mobilisation des fonds mais aussi la sélection, le financement et la mise en œuvre de projets communautaires à vocation sociale et économique. Tout cela contribuera à améliorer la qualité de vie et à accroître la production alimentaire et les revenus.

Viabilité économique et financière

27. Le programme met particulièrement l'accent sur la démonstration et la promotion d'activités induites par la demande qui soient viables d'un point de vue tant économique que financier, telles que l'aridoculture et la micro-irrigation, l'élevage, la pêche, le traitement des produits alimentaires et les activités artisanales. Ces efforts devraient se traduire par une augmentation considérable des revenus (de 5% à 200%). Le taux de rentabilité financière de ces activités est compris entre 10% et 65%. Le programme établira des partenariats avec des institutions susceptibles de faciliter l'accès aux services de développement des entreprises et aux services financiers.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

28. Ce programme a été conçu en tenant compte des enseignements tirés des deux examens intercycles, ainsi que de l'approche du MFF. Il a bénéficié d'un dialogue approfondi avec les CRP, les ACD, les organisations rurales et les municipalités ainsi qu'avec d'autres organisations de la société civile et du secteur public et les projets d'autres donateurs. Il a également contribué à l'affinement de la stratégie de ciblage du FIDA et à l'élaboration d'une approche structurée du développement dû à l'initiative communautaire en Afrique de l'Ouest et du Centre. Il continuera à appliquer sa méthode de partage des savoirs au niveau local. Le S&E sera amélioré et utilisé comme outil d'apprentissage et de partage des savoirs. Des ateliers sur la mise en œuvre continueront d'être organisés au niveau des CRP et des ACD pour examiner les progrès réalisés, tirer des enseignements et présenter les succès et les idées novatrices. Le réseau FIDAFRIQUE, le Portail de la pauvreté rurale et les échanges avec des projets financés par le FIDA au Brésil et en Afrique de l'Ouest et du Centre sont des mécanismes qui permettent le partage des savoirs et l'apprentissage au-delà des frontières du Cap-Vert.

Innovations en matière de développement

29. Les premier et deuxième cycles du programme se sont beaucoup appuyés sur l'innovation institutionnelle, (par exemple les CRP et les instruments juridiques, financiers et de planification) et les activités de démonstration pour mettre en place un cadre de collaboration de lutte contre la pauvreté rurale. Le programme continuera à encourager l'innovation, en particulier grâce aux mesures suivantes: i) coopération décentralisée avec des entités d'autres pays (jumelage d'institutions telles que des municipalités, des écoles et des organisations paysannes);

ii) mécanismes d'envoi de fonds et utilisation efficace des ressources financières et des compétences des migrants aux fins du développement (conjointement avec le mécanisme de financement pour l'envoi de fonds géré par le FIDA); iii) débouchés commerciaux (par exemple le commerce équitable).

Approche d'élargissement

30. La présente proposition constitue elle-même l'extension à l'ensemble du pays d'un programme existant. De nouvelles CRP seront créées et la mise en place des ACD s'étendra et s'intensifiera. Il est également envisagé de mettre en place un réseau de CRP et d'ACD, de créer un site web pour le programme et d'encourager la participation du secteur privé, par exemple par l'intermédiaire des Cap-Verdiens vivant à l'étranger.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

31. Au début de sa mise en œuvre, le programme était exposé à un certain nombre de risques liés à la fragilité de l'infrastructure institutionnelle sur laquelle reposaient l'approche participative, l'établissement de partenariats et l'engagement actif des pouvoirs publics locaux. La plupart de ces risques ont été atténués sinon éliminés grâce à l'adhésion solide des pouvoirs publics centraux et locaux à la stratégie du programme, à l'acceptation de ses instruments de mise en œuvre ainsi qu'à la surveillance étroite exercée par l'institution coopérante (l'UNOPS) et le FIDA et à la détermination dont ceux-ci ont fait preuve. Un autre facteur qui y a contribué a été le fait que la population rurale a adhéré pleinement aux principes et à l'approche du programme, comme en témoigne le nombre impressionnant d'ACD et de CRP que l'on a réussi à mettre en place et qui sont pleinement opérationnels. La transparence et la bonne gouvernance dont on a fait montre aux niveaux central et local au cours des six années écoulées ont certainement contribué largement à atténuer les risques susmentionnés. Le programme en profitera pour renforcer ces mécanismes. Toutefois, le fait que les CRP et les ACD manquent de ressources financières et humaines pour s'acquitter de leurs fonctions reste un risque. Pour atténuer ce risque, on s'emploiera activement à identifier les fonds de contrepartie nécessaires et à mettre en place des mécanismes permettant au gouvernement de verser régulièrement ses contributions. Le risque lié aux ressources humaines sera atténué grâce à un suivi étroit des dispositions contractuelles et à la mise en œuvre d'un système d'évaluation du comportement professionnel du personnel du programme. Le principal risque – qui concerne la viabilité de l'architecture institutionnelle – sera atténué en intégrant les institutions mises en place par le programme dans les mécanismes de prestation de services de la SCRП et en mettant en œuvre une stratégie de consolidation et de désengagement. Un examen à mi-parcours sera effectué sur place afin de mesurer les progrès réalisés et de prendre des mesures correctives afin que le programme produise les résultats escomptés.

Classification environnementale

32. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé en catégorie B parce qu'il ne devrait pas avoir d'incidence négative notable sur l'environnement.

K. Durabilité

33. Les facteurs suivants contribuent à la durabilité du programme: i) l'accent mis sur les institutions, qui garantit la participation effective des ruraux pauvres et l'utilisation efficace des ressources allouées au programme; ii) la reconnaissance des institutions mises en place par le programme aux niveaux local, régional et national, et leurs liens d'appui solides avec la SCRП; iii) l'affectation des fonds de contrepartie importants provenant du budget de l'État; iv) la multiplication des accords de partenariat au niveau des CRP et des ACD, ce qui permettra de mobiliser des ressources, des connaissances et des efforts supplémentaires.

II. Instruments juridiques et autorité

34. Un accord de prêt entre la République du Cap-Vert et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt supplémentaire proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
35. La République du Cap-Vert est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
36. Je certifie que le prêt supplémentaire proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

37. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Cap-Vert un prêt supplémentaire libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à deux millions six cent mille droits de tirage spéciaux (2 600 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} mars 2048 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié

(Négociations conclues le 10 avril 2008)

Mesures en matière de gestion des pesticides

1. Le Gouvernement du Cap-Vert (le Gouvernement) s'engage à se conformer au code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et s'assure que les pesticides fournis dans le cadre du programme ne comprennent aucun pesticide classé très dangereux ou dangereux par l'Organisation mondiale de la santé.

Suivi et évaluation

2. Le système de suivi-évaluation mis en place au sein du programme permettra d'en mesurer et d'en suivre l'impact, en accord avec les principes de base du système de gestion des résultats et de l'impact du FIDA. Le suivi et l'évaluation seront réalisés séparément.
3. La responsabilité en matière de suivi relèvera des missions de supervision du coordonnateur de l'unité de coordination du programme (UCP). Le suivi physique concerne l'exécution des microprojets financés par les CRP, il sera effectué au niveau central par l'UCP directement ou par l'intermédiaire de prestataires de services locaux contractés à cet effet. Le suivi financier relèvera du fonctionnaire de l'administration et des finances de l'UCP qui conseillera les comptables des CRP, suivra la comptabilité et les rapports de résultats en matière de passation de marchés. Les rapports seront rédigés conformément à des procédures agréées par le FIDA.
4. Au niveau local, le suivi de l'exécution des microprojets sera effectué par le président de chaque CRP directement ou par l'intermédiaire de prestataires de services locaux contractés à cet effet.
5. L'évaluation de l'impact du programme relèvera de la responsabilité de l'UCP mais sera confiée à des professionnels recrutés localement ou à d'autres spécialistes; les bénéficiaires y seront associés. L'évaluation de l'impact rendra compte annuellement de l'évolution du partenariat au sein du programme, avec une attention particulière au développement institutionnel des groupements d'intérêt commun et des communautés et à leur rôle dans le processus de prise de décision au sein des CRP. L'évaluation de l'impact inclura, également, une analyse approfondie d'un échantillon limité mais représentatif de microprojets financés par les CRP. L'évaluation devra vérifier que les bénéficiaires du programme, membres des CRP, appartiennent au groupe cible; qu'un nombre suffisant de décideurs au sein des CRP appartient, également, au groupe cible; et que la qualité du partenariat au sein des CRP est satisfaisante. Les rapports d'évaluation seront discutés avec les CRP pour en tirer les leçons et décider des modifications à apporter, le cas échéant, au montant de l'allocation des programmes locaux de lutte contre la pauvreté des CRP. Le rapport d'évaluation de l'impact sera visé par le coordonnateur de l'UCP et adressé au comité national de réduction de la pauvreté.

Prise en charge du paiement des taxes

6. Le Gouvernement prendra en charge le paiement de toutes les taxes sur les importations, les acquisitions et la fourniture de biens et services, et les travaux de génie civil financés par le prêt. La valeur de cette exemption est considérée comme constituant une partie des fonds de contrepartie que le Gouvernement est tenu de fournir.

Assurance du personnel du programme

7. Le Gouvernement assure le personnel du programme contre les risques de maladie et d'accident selon de saines pratiques commerciales.

Établissement des CRP

8. Le Gouvernement s'engage à accorder aux CRP le statut d'association reconnue d'utilité publique à condition, toutefois, que celles-ci réunissent les conditions requises par les dispositions du décret-loi du 14 mars 1998.

Utilisation des véhicules du programme et autres équipements

9. Le Gouvernement s'assurera que:
 - a) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou acquis dans le cadre du programme sont destinés exclusivement au programme et à son exécution.
 - b) Les types de véhicules et autres équipements transférés ou acquis dans le cadre du programme correspondent aux besoins du programme.

Recrutement

10. Le recrutement du personnel du programme se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Gouvernement excluant toute discrimination, et sur la base de contrats d'une durée d'un an renouvelable ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du programme. Le recrutement des cadres principaux du programme, soit le coordonnateur du programme, le responsable administratif et financier, le responsable suivi-évaluation et le responsable animation; et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le FIDA. Le personnel du programme sera soumis à des évaluations de performances annuelles dont les modalités seront définies dans le manuel de procédures. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire du Gouvernement. Le Gouvernement encouragera les femmes à postuler aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du programme. À compétences égales, les candidatures des femmes seront privilégiées.

Fraude et corruption

11. Le Gouvernement portera, sans délai, à l'attention du FIDA, toute allégation ou suspicion de fraude ou corruption en relation avec l'exécution du programme, dont il aura connaissance.

Suspension à l'initiative du FIDA

12. Le FIDA peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt quand l'un des faits suivants se produit:
 - a) Les fonds de contrepartie ne sont pas disponibles dans des conditions satisfaisantes pour le FIDA.
 - b) Les manuels ou l'une de leurs dispositions, les programmes de travail et budget annuels et le plan de passation des marchés y afférent, ont été suspendus, résiliés en tout ou partie, ont fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA. Le FIDA considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le programme.
 - c) Le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption et de manœuvres frauduleuses en relation avec le programme ont été portées à son attention et le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA.
 - d) Les marchés n'ont pas été passés ou ne sont pas passés conformément aux directives pour la passation des marchés du FIDA.

Suspension en cas de manquement du Gouvernement en matière d'audit

13. Le FIDA suspendra le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt s'il n'a pas reçu les rapports d'audit dans les six mois suivant le délai de six mois prévu dans l'accord de prêt.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

14. L'accord de prêt entrera en vigueur une fois que les conditions préalables suivantes auront été satisfaites:
- a) l'accord de prêt a été signé par un représentant dûment habilité de chacune des parties; et
 - b) un avis juridique favorable, délivré par le Procureur général ou toute autre autorité judiciaire agréée par le FIDA, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis par le Gouvernement au FIDA.

Key reference documents

Country reference documents

Poverty reduction strategy paper

IFAD reference documents

Rural Poverty Alleviation Programme (PLPR) - Appraisal Report (1999)

Programme de lutte contre la pauvreté rurale (PLPR) – Orientations et programme de travail pour la phase 3 (2007)

Programme de lutte contre la pauvreté rurale (PLPR) – Rapport d’examen de la phase 2 (2007)

Programme de lutte contre la pauvreté rurale (PLPR) - Rapport d’examen de la phase 1 (2004)

Programme de lutte contre la pauvreté rurale (PLPR) –Orientations et programme de travail pour la phase 2 (2004)

IFAD SF 2007-2010

IFAD KM Strategy

IFAD Innovation Strategy

IFAD Anti-Corruption Policy

IFAD’s regional strategy for Western and Central Africa

Various learning notes (targeting, water management, rural finance, marketing)

IFAD policy on Rural Finance, 2000

Prerequisites of Gender Sensitive Design

Private-Sector Partnership and Development Strategy

Administrative Procedures on Environmental Assessment

Logical framework

NARRATIVE SUMMARY	Outreach (target population)	VERIFIABLE INDICATORS ¹	SOURCES OF VERIFICATION	ASSUMPTIONS AND RISKS
DEVELOPMENT GOAL: <i>Improve the living conditions of the rural poor people</i>	<ul style="list-style-type: none"> Small farmers, women, vulnerable groups and youth in the rural areas of Cape Verde 	<ul style="list-style-type: none"> 80% of households (HHs) with improved food security, compared to the pre-programme situation 80% drop in child malnutrition incidence compared to pre-programme conditions. 50% increase in HH asset ownership of poor compared to pre-programme situation. PLPR is fully integrated in the GPRSP 80% decrease in poverty prevalence compared to pre-programme situation. 	<ul style="list-style-type: none"> GPRSP and MDG Progress and Monitoring Reports QIBBS and human development statistics 	<ul style="list-style-type: none"> GoCV commitment to comply with the objective of MDG Willingness of Government to allocate adequate funding for implementing the PNLDP GoCV commitment to create a national spirit of social cohesion as a means of combating rural poverty.
SPECIFIC OBJECTIVE: <i>Establish effective and sustainable policy and institutional instruments for rural poverty reduction as a way of implementing the GPRS at all levels</i>	<ul style="list-style-type: none"> Community-based institutions such as CRPs, ACDs , private sector and NGOs and rural community at large 	<ul style="list-style-type: none"> At least 80% of the established CRPs and ACDs operate in accordance with PLPR criteria At least 80% of CRPs and 50% of the ACDs have established operational partnerships with the public institutions, private sector, international cooperation and NGOs At least 80% of the PLLP (local poverty alleviation plans) are gender sensitive , complement existing initiatives by other donors, include a good balance of social and economic activities and cater for the needs of the vulnerable and the youth. At least 80% of gender-specific outcomes as set forth in the PLLP are achieved. At least 80% of micro-projects in the PLLP respect the targeting policy of PLPR At least 60% of micro-projects focus on income generating activities 	<ul style="list-style-type: none"> Program impact assessment studies and surveys Program progress reports CRP / ACD annual reports PLLP completion reports UNOPS supervision reports Mid-term review report 	<ul style="list-style-type: none"> Continued commitment of Government to (i) Poverty Alleviation as a national strategy; (ii) decentralisation and de-concentration; and (iii) implementing macroeconomic policies that are conducive to poverty reduction. Commitment of all stakeholders to participate in poverty reduction efforts. Willingness of the communities to (i) participate in the building up of social capital; and (ii) share costs of poverty reduction efforts
OUTPUT A: (1) Local community-based poverty alleviation institutions are created , trained and capacitated; (2) effective partnership within CRP for poverty alleviation is effectively mobilised; and (3) Pilot innovative development activities are successfully implemented	<ul style="list-style-type: none"> Communities with out access to community based organisations Communities without access to capacity building and training and in need of new technologies 	<ul style="list-style-type: none"> Four to six additional CRPs and 175 ACDs are established in the newly added rural areas; , 20 demonstration activities in the areas of the newly established CRPs are established during the first year of cycle 3 of the PLPR At least 10 NGOs participate actively in CRP activities including participation in the implementation of micro projects ACDs participating in CRP are majority stakeholders At least 80 % of households participate in the demonstration activities of the various modules At least 50% of the household who participated in the demonstration activities adopt the tested technologies 	<ul style="list-style-type: none"> Program progress reports Municipality monitoring and evaluation reports UNOPS supervision reports Supervision mission, mid-term review and completion report Annual reports of CRPs Mid-term review report 	<ul style="list-style-type: none"> Continued proactive participation of the municipalities as PLPR partners especially at active members in CRPs
OUTPUT B: PLLPs are designed in a participatory way and community-based micro-projects are designed, implemented and evaluated by communities	<ul style="list-style-type: none"> Communities including women and youth who have not had an opportunity for generating income 	<ul style="list-style-type: none"> Each CRP to design and implement its PLLP along the participatory process described in the programme manual of operations Service contracts related to projects of local groups are financed through development fund At least 110 projects are funded each year starting from year one of the third phase At least 80% of the design target funds are disbursed At least 80% of micro-projects are evaluated by communities PLLPs include ambitious targets related to women leadership and participation in decision-making 	<ul style="list-style-type: none"> M&E reports and data Supervision reports Mid-term review report Annual audit reports Programme completion report 	<ul style="list-style-type: none"> Government support and approval of the participatory process in selecting and implementing the sub-projects is maintained
OUTPUT C: Capacities of CRPs and ACDs are built to enable them to design and implement micro-projects and to manage their institutions	<ul style="list-style-type: none"> Community leaders, staff of community based institutions 	<ul style="list-style-type: none"> At least two community leaders from each of the established ACDs are trained Technical assistance support is provided in participatory and animation methods to all CRP and all ACDs Overseas training of CRP members in management and democracy is provided to 3 staff from each CRP A partnership is concluded with a specialized agency to build linkages to financial services and provide business development services 	<ul style="list-style-type: none"> M&E reports and data Annual work plan and budget s Supervision mission reports Mid-term review report 	<ul style="list-style-type: none"> The communities and partners commitment to the concepts of the program and self discipline in implementing the local poverty alleviation plans
OUTPUT D: The program is coordinated in a decentralised manner, acting as a catalyst for building social capital in poor areas as a means for eradicating rural poverty in a sustainable way	<ul style="list-style-type: none"> All stakeholders 	<ul style="list-style-type: none"> By the end of the first year, the PCU is reinforced by additional staff at the centre and at the islands levels. By the middle of the second year, the M&E/MIS system is fully operational and the M&E manual is revised and circulated for application, A rapid ongoing effect/impact surveys are carried out regarding critical programme outputs and the outcome of the survey is reported in annual progress reports By the end of each year, CRPs annual reports are retrieved collated and published Programme Implementation Stratus Reports receive good ratings A consolidation and exist strategy is implemented, and closely reviewed at Mid-term 	<ul style="list-style-type: none"> M&E reports and data Annual work plan and budget s Supervision mission reports Mid-term review report 	<ul style="list-style-type: none"> PCU is empowered by Government to operate in line with the national policies and rules and the PLPR strategy and approach

